



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de VISSE (Bernard), « Principes d'édition », *Œuvres complètes. "Sans titre aux portes de la gloire"*, GILBERT (Nicolas), p. 151-152

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-14599-8.p.0151](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-14599-8.p.0151)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2023. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## PRINCIPES D'ÉDITION

Gilbert n'a donné aucune édition collective de ses œuvres, ni laissé un plan d'ensemble qui aurait facilité ce travail. La première, posthume, publiée en 1788 par Jean-Edme Le Jay, affiche les choix qui ont prévalu pour toutes les autres à venir : vers et prose séparés (et même les préfaces en prose d'ouvrages en vers...), textes rassemblés par genres. Dans notre édition, les œuvres apparaissent dans l'ordre chronologique de publication, avec cette réserve que sont repoussées en fin d'ouvrage la présentation de plusieurs pièces perdues.

Inattendue, une importante difficulté a été de se procurer l'édition du *Début poétique* datée de 1772 qui s'est longtemps soustraite à nos recherches. Seule la bibliothèque de l'université de Harvard en possède un exemplaire. Celle du *Siècle*, parue à Nancy en 1774, est introuvable depuis presque toujours : il a fallu prendre en compte la copie, collationnée dans son manuscrit conservé à la bibliothèque municipale de Nancy, qu'en a faite J.-A. Schmit sur l'opuscule original.

Voici les principes qui président à l'établissement du présent ouvrage.

Lorsque plusieurs éditions du même texte ont vu le jour sous la responsabilité du poète, nous utilisons la dernière en date : c'est le cas du *Dix-Huitième Siècle* et de *Mon apologie*. Gilbert modifie souvent son texte, parfois considérablement, en fonction de l'accueil de la critique et celui de ses amis. Tenant compte de ses repentirs, la valeur du dernier état publié sous le contrôle de l'auteur est prépondérante.

Si *Le Siècle* peut être considéré comme une première leçon du *Dix-Huitième Siècle*, on doit convenir que les deux versions sont très distinctes et les états non superposables. Nous publions séparément les deux œuvres.

D'autres textes, comme *Le Carnaval des auteurs* et la *Diatribes au sujet des prix académiques*, n'ont eu qu'une seule édition avant 1788 : nous publions cette édition originale.

Entre 1770 et 1780, l'orthographe n'est pas encore définitivement fixée<sup>1</sup>. Conformément à un usage répandu et eu égard à la modernité de la langue gilbertienne, nous adoptons l'orthographe d'aujourd'hui. L'accentuation est uniformisée (poète/poëte) ; les terminaisons de l'imparfait de l'indicatif et du présent du conditionnel sont modifiées (j'avois/j'avais ; auroit/aurait), ainsi que les pluriels des mots en -nt (ornemens/ornements) et quelques graphies anciennes (foible/faible, abyme/abîme, vuide/vide, etc.). Les majuscules (beaux-Arts/beaux-arts) sont régularisées.

La disposition du texte en prose est éclairée en établissant des retours à la ligne lorsque l'auteur passe du style indirect au style direct, et à chaque changement d'interlocuteur. Des guillemets accompagnent les citations effectuées par Gilbert, et les différentes étapes du discours direct.

La ponctuation, parfois chaotique pour un lecteur actuel, est modernisée autant que faire se peut.

Les majuscules de certains mots, les italiques soulignant certains autres, sont conservées.

Les licences poétiques qui permettent soit la justesse du nombre de pieds dans un vers, soit la correction d'une rime (encor), sont respectées.

En cas de faute typographique (coquille), l'orthographe correcte est rétablie.

Toutes les notes de l'auteur sont conservées.

Les variantes figurent en fin de chaque texte concerné avec un appel alphabétique.

Un glossaire se trouve en fin de volume.

---

1 Dans son *Début poétique*, Gilbert adopte l'orthographe mise à la mode par Voltaire, mais qui est proposée dès 1675 par Nicolas Bérain, avocat au parlement de Rouen (*Nouvelles Remarques sur la langue française*, Rouen, Viret, 1675, jamais réédité), en particulier s'agissant du « ai » pour le « oi » dans les désinences de l'imparfait de l'indicatif et des autres temps à terminaisons parallèles. Cette orthographe sera officiellement adoptée par l'Académie française en 1835. Gilbert renonce à la « nouvelle » orthographe pour ne faire usage que de l'ancienne. À deux exceptions près : il continue d'écrire en « ai » : français et anglais ; il écrit également par « ai » : connaître, paraître et leurs dérivés, mais seulement à la fin des vers pour rimer avec maître, naître, etc. (Mastrella, *Œuvres complètes de Gilbert*, Dalibon, 1823, note p. 21).